

**Fiche de données de sécurité
selon l'ARLA**

Date d'impression : 10/11/2023

Révision: 10/11/2023

1 Identification· **Identificateur de produit**· **Nom du produit : NEXTER SC MITICIDE/INSECTICIDE**· **Code du produit : CA21_French**· **No CAS : Pyridabène (450 g/L): 96489-71-3**· **Numéro d'enregistrement**

NO D'HOMOLOGATION : 33433

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Groupe 21 Insecticide

· **Emploi de la substance / de la préparation Acaricide/insecticide agricole**· **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**· **Producteur/fournisseur :**

Canyon Group L.L.C.

C/O Gowan Company, L.L.C.

P.O. Box 5569

Yuma (AZ) 85366-5569

Canada: (800) 960-4318

· **Service chargé des renseignements : sds@gowanco.com**· **Numéro d'appel d'urgence :**

Chemtrec de téléphone d'urgence 24 - Heures: (déversement, fuite ou d'incendie)

à l'intérieur US & Canada: (800) 424-9300

à l'extérieur des États-Unis et Canada: +011 (703) 527-3887

En cas d'urgence médicale (ProPharma Group®): (888) 478-0798

2 Identification des dangers· **Classification de la substance ou du mélange**

GHS07

Toxicité aiguë - voie orale – catégorie 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë - par inhalation - catégorie 4 H332 Nocif par inhalation.

· **Éléments d'étiquetage**· **Éléments d'étiquetage SGH** Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).· **Pictogrammes de danger**

GHS07

· **Mention d'avertissement** Attention· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**

Pyridaben

· **Mentions de danger**

H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

· **Conseils de prudence**

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

(suite page 2)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon l'ARLA

Date d'impression : 10/11/2023

Révision: 10/11/2023

Nom du produit : NEXTER SC MITICIDE/INSECTICIDE

(suite de la page 1)

- P264 Se laver soigneusement après manipulation.
 P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
 P330 Rincer la bouche.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Système de classification:**

· **NFPA ratings (scale 0 - 4)**



Santé = 1
 Feu = 0
 Réactivité = 0

INDICE DE RISQUE:

- 4 Risques graves
- 3 Danger sérieux
- 2 Risque modéré
- 1 Léger danger
- 0 Risque minimal

· **Autres dangers**

- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

3 Composition/information sur les ingrédients

· **Caractérisation chimique : Mélanges**

· **Description :** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux : CAS:**

96489-71-3	Pyridabène  Toxicité aiguë - voie orale – catégorie 3, H301; Toxicité aiguë - par inhalation - catégorie 3, H331	450 g/L
------------	--	---------

· **Indications complémentaires :** Pour le libellé des mentions de danger citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers soins

· **Description des premiers secours**

· **Remarques générales :**

Avoir le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez un centre antipoison ou un médecin, ou aller pour le traitement.

Vous pouvez également contacter 1-888-478-0798 pour obtenir des informations de traitement médical d'urgence.

· **Après inhalation :**

- Déplacer la personne vers une source d'air frais.
- Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible.
- Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

· **Après contact avec la peau :**

- Enlever tous les vêtements contaminés.
- Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes.
- Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon l'ARLA

Date d'impression : 10/11/2023

Révision: 10/11/2023

Nom du produit : NEXTER SC MITICIDE/INSECTICIDE

(suite de la page 2)

- **Après contact avec les yeux :**
 - Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes.
 - Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil.
 - Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
- **Après ingestion :**
 - Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.
 - Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler.
 - Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin.
 - Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
- **Indications destinées au médecin :**
 - **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Non disponibles.
 - **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Non disponibles.

5 Mesures à prendre en cas d'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction :**
 - CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
 - Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
 - Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **Conseils aux pompiers**
 - Restez au vent. Éviter de respirer la fumée. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les conteneurs exposés au feu. Contenir le ruissellement.
 - **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.
- **Précautions pour la protection de l'environnement :**
 - TOXIQUE pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées à la pulvérisation directe, à la dérive de pulvérisation et aux résidus déposés sur les feuilles, le pollen et le nectar dans les cultures et les mauvaises herbes en fleurs.
 - TOXIQUE pour les arthropodes utiles.
 - TOXIQUE pour les oiseaux.
 - TOXIQUE pour les petits mammifères sauvages.
 - TOXIQUE pour les organismes aquatiques.
 - TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées.
 - Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
 - En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
 - Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :**
 - Recueillir les liquides à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (sable, terre, terre de diatomées, vermiculite)
 - Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
 - Assurer une aération suffisante.
- **Référence à d'autres rubriques**
 - Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
 - Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 4)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon l'ARLA

Date d'impression : 10/11/2023

Révision: 10/11/2023

Nom du produit : NEXTER SC MITICIDE/INSECTICIDE

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manutention et stockage

· Manipulation :

· Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne ventilation/aspiration sur le lieu de travail.

Empêcher la formation d'aérosols.

Nocif ou mortel en cas d'ingestion.

Nocif en cas d'inhalation.

Évitez d'inhaler les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Peut irriter les yeux et la peau. Évitez le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Sensibilisant cutané potentiel.

· Préventions des incendies et des explosions : Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

· Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage :

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Conservez dans un endroit frais et sec.

· **Indications concernant le stockage commun :**

Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments.

Ne pas expédier ou entreposer à proximité de denrées alimentaires, d'aliments pour animaux, de semences et d'engrais.

· **Autres indications sur les conditions de stockage :** Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Non disponibles.

8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

· Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Remarques supplémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· Contrôles de l'exposition

· Équipement de protection individuel :

· Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· Protection respiratoire :

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains :



Gants de protection

· **Matériau des gants** Résistant aux produits chimiques fait de tout matériau imperméable

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon l'ARLA

Date d'impression : 10/11/2023

Révision: 10/11/2023

Nom du produit : NEXTER SC MITICIDE/INSECTICIDE

(suite de la page 4)

- **Protection des yeux :** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.
- **Protection du corps :**
Les préposés à l'application et autres manipulateurs doivent porter:
 - chemise à manches longues et pantalons longs
 - Gants résistant aux produits chimiques
 - chaussures et chaussettes

9 Propriétés physiques et chimiques

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect :

- **Forme :** Liquide
- **Couleur :** Blanc
- **Odeur :** Inodore
- **Seuil olfactif :** Non déterminée.

· **valeur du pH à 20 °C:** 6,7

· Changement d'état

- **Point de fusion :** Non déterminée.
- **Point d'ébullition :** Non déterminée.

· **Point d'éclair** Non applicable.

· **Inflammabilité (solide, gazeux) :** Non applicable.

· **Température de décomposition :** Non déterminée.

· **Auto-inflammation :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion :

- **Inférieure :** Non déterminée.
- **Supérieure :** Non déterminée.

· **Pression de vapeur :** Non déterminée.

· **Densité à 20 °C:** 1,057 g/cm³

- **Densité relative** Non déterminée.
- **Densité de vapeur:** Non déterminée.
- **Taux d'évaporation:** Non déterminée.

· Solubilité dans/miscibilité avec

· **l'eau :** Dispersable

· **Coefficient de partage (n-octanol/eau) :** Non déterminée.

· Viscosité :

- **Dynamique :** Non déterminée.
- **Cinématique :** Non déterminée.

· **Autres informations** Non disponibles.

10 Stabilité et réactivité

· **Réactivité** Pas de décomposition si utilisé selon les règles.

(suite page 6)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon l'ARLA

Date d'impression : 10/11/2023

Révision: 10/11/2023

Nom du produit : NEXTER SC MITICIDE/INSECTICIDE

(suite de la page 5)

- **Stabilité chimique**
 - **Décomposition thermique/conditions à éviter** : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Non disponibles.
- **Matières incompatibles** : Oxydants forts
- **Produits de décomposition dangereux** : Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Données toxicologiques

· Informations sur les effets toxicologiques

· Toxicité aiguë :

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Oral	LD50	1.098 mg/kg (conseil) female
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (conseil)
Inhalatoire	LC50/4 h	>2,1 mg/l (conseil)

- **Effet primaire d'irritation** :
 - **de la peau** : Légèrement irritant
 - **des yeux** : Modérément irritant
- **Sensibilisation** : Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires** : Nocif

· Catégories cancérogènes

· IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

Aucun des composants n'est compris.

· NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)

Aucun des composants n'est compris.

12 Données écologiques

· Toxicité

TOXIQUE pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées à la pulvérisation directe, à la dérive de pulvérisation et aux résidus déposés sur les feuilles, le pollen et le nectar dans les cultures et les mauvaises herbes en fleurs.

TOXIQUE pour les arthropodes utiles.

TOXIQUE pour les oiseaux.

TOXIQUE pour les petits mammifères sauvages.

TOXIQUE pour les organismes aquatiques.

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées.

- **Toxicité aquatique** : Non disponibles.
- **Persistance et dégradabilité** Non disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement** :
 - **Potentiel de bioaccumulation** Non disponibles.
 - **Mobilité dans le sol** Non disponibles.
- **Autres indications écologiques** :
 - **Indications générales** :
 - Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant
 - Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.
 - Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon l'ARLA

Date d'impression : 10/11/2023

Révision: 10/11/2023

Nom du produit : NEXTER SC MITICIDE/INSECTICIDE

(suite de la page 6)

- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
 - **PBT** : Non applicable.
 - **vPvB** : Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Non disponibles.

13 Données sur l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
 - **Recommandation :**
Pour plus d'informations sur l'élimination d'un produit inutilisé et indésirable, contactez le fabricant ou l'agence de réglementation provinciale. Contacter le fabricant et l'agence de réglementation provinciale en cas de déversement et pour le nettoyage des déversements.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.
- **Emballages non nettoyés :**
 - **Recommandation :**
NE PAS réutiliser ce contenant à quelque fin que ce soit. Il s'agit d'un contenant recyclable et doit être éliminé dans un site de collecte de contenants. Contactez votre distributeur/revendeur local ou votre municipalité pour connaître l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant d'apporter le contenant au site de collecte :
1. Rincez le récipient vide trois fois ou sous pression. Ajouter les rinçages au mélange de pulvérisation dans le réservoir.
2. Rendre le récipient vide et rincé impropre à une utilisation ultérieure.
S'il n'y a pas de site de collecte de contenants dans votre région, éliminez le contenant conformément aux exigences provinciales.

14 Informations relatives au transport

- **Numéro ONU**
· **DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA** UN3287
- **Désignation officielle de transport de l'ONU**
· **DOT/TMD, ADR** 3287 LIQUIDE INORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (Pyridabène), ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS
· **IMDG** TOXIC LIQUID, INORGANIC, N.O.S. (Pyridabene), MARINE POLLUTANT
· **IATA** TOXIC LIQUID, INORGANIC, N.O.S. (Pyridabene)
- **Classe(s) de danger pour le transport**
 - **DOT/TMD (Règlement sur le transport des marchandises dangereuses):**

TOXIC
6

 - **Classe** 6.1 Matières toxiques.
 - **Label** 6.1
- **ADR, IMDG**

6

 - **Classe** 6.1 Matières toxiques.

(suite page 8)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon l'ARLA

Date d'impression : 10/11/2023

Révision: 10/11/2023

Nom du produit : NEXTER SC MITICIDE/INSECTICIDE

(suite de la page 7)

· Étiquette	6.1
· IATA	
	
· Class	6.1 Matières toxiques.
· Label	6.1
· Groupe d'emballage	
· DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA	III
· Dangers pour l'environnement :	Le produit contient des matières dangereuses pour l'environnement : 2-tert-butyl-5-(4-tert-butylbenzylthio)-4-chloropyridazine-3(2H)-one
· Marine Pollutant :	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Marquage spécial (ADR) :	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières toxiques.
· Indice Kemler :	60
· No EMS :	F-A,S-A
· Segregation groups	(SGG7) Heavy metals and their salts (including their organometallic compounds)
· Stowage Category	A
· Stowage Code	SW2 Clear of living quarters.
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	
· DOT/TMD	
· Quantity limitations	Sur l'avion / rail de passagers: 60 L Sur l'avion cargo uniquement: 220 L
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Quantité nette maximale par emballage intérieur: 30 ml Quantité nette maximale par emballage extérieur: 1000 ml

(suite page 9)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon l'ARLA

Date d'impression : 10/11/2023

Révision: 10/11/2023

Nom du produit : NEXTER SC MITICIDE/INSECTICIDE

(suite de la page 8)

· "Règlement type" de l'ONU : UN 3287 TOXIC LIQUID, INORGANIC, N.O.S.
(Pyridabene), 6.1, III, ENVIRONMENTALLY
HAZARDOUS

15 Informations sur la réglementation

· **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Numéro d'autorisation de mise sur le marché :**

· **Section 355 (extremely hazardous substances):**

Aucun des composants n'est compris.

· **Section 313 (Specific toxic chemical listings):**

Aucun des composants n'est compris.

· **TSCA (Toxic Substances Control Act):**

Aucun des composants n'est compris.

· **Liste des substances domestiques (DSL) du Canada**

Aucun des composants n'est compris.

· **Liste extérieure des substances (LES) du Canada**

Aucun des composants n'est compris.

· **Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 0.1%)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 1%)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Éléments d'étiquetage SGH** Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).

· **Pictogrammes de danger**



GHS07

· **Mention d'avertissement** Attention

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**

Pyridaben

· **Mentions de danger**

H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

· **Conseils de prudence**

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P330 Rincer la bouche.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon l'ARLA

Date d'impression : 10/11/2023

Révision: 10/11/2023

Nom du produit : NEXTER SC MITICIDE/INSECTICIDE

(suite de la page 9)

· **Prescriptions nationales :**

· **Classification supplémentaire selon le décret sur les matières dangereuses**

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Des exigences environnementales propres au Canada concernant la manipulation, l'utilisation et l'élimination de ce produit antiparasitaire sont indiquées sur l'étiquette.

· **Évaluation de la sécurité chimique :** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H331 Toxique par inhalation.

· **Service établissant la fiche technique :** Supply Chain

· **Contact :** sds@gowanco.com

· **Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité** 10/11/2023

· **Acronymes et abréviations :**

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

NFPA: National Fire Protection Association (USA)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative